France.fr enfin en ligne : Comment s'installer en France

16/08/2010 à 21h20

France.fr, le site qui se veut être la vitrine de la France à l'étranger, avait été lancé en grande pompe le 14 juillet dernier. Malgré un budget de 1,6 million d'euros, dont plus de la moitié, soit 862.705 euros, avaient été consacrés au lancement, le site avait connu une panne générale après seulement quelques heures d'activité, dont la résolution devait nécessiter un audit complet. Le site est à nouveau en ligne depuis aujourd'hui. Extrait :

S'installer en France

Vous venez d'arriver en France : grâce au contrat d'accueil et d'insertion, vous pouvez bénéficier d'aides, de conseils et d'une formation linguistique prise en charge par l'Etat. Sur le site de l'Office français de l'immigration et de l'intégration, vous pouvez également apprendre comment effectuer une demande d'asile, faire venir votre famille en France, ou obtenir un visa long séjour dispensant de la demande d'un titre de séjour (VLS-TS). L'Office français de protection des réfugiés et des apatrides (OFPRA) a, quant à lui, la charge d'examiner les demandes d'asile des réfugiés et des apatrides.

France.fr – S'installer en France

Voir également : Obtenir la nationalité française ou Se faire soigner sur le territoire français.